

SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

MOTIF DE LA SAISINE : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- **Projet de lignes directrices de gestion**

Rappel : L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences (GPEEC),

2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Les décisions individuelles relatives à l'avancement de grade et à la promotion interne **ne pourront légalement être prises qu'après l'adoption des lignes directrices de gestion** par arrêté de l'autorité territoriale.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT PUBLIC :

.....

Nombre d'agents titulaires :

Nombres de contractuels de droit public :

Nombre de femmes : Nombre d'hommes :

Nombres de contractuels de droit privé (CAE, apprenti...):

Constitution d'un groupe de travail : OUI NON

Si oui : composition du groupe de travail (élus, représentants de l'administration, du personnel...):

La collectivité a-t-elle créé ou mis en place :

Un tableau des effectifs : OUI NON

Un organigramme : OUI NON

Des fiches de postes : OUI NON

L'entretien professionnel : OUI NON

Le RIFSEEP : OUI NON

Le plan et le règlement de formation : OUI NON

Fait à, le

Cachet et signature de l'Autorité Territoriale

SYNTHESE A COMPLETER :

Inscription au tableau d'avancement de grade – Nomination suite à concours :

SOIT : promotion de tous les agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur sous réserve de :

- L'avis favorable du supérieur hiérarchique et de l'autorité territoriale,
- L'application des taux de promotion,
- L'existence de poste vacant,
- L'acceptation de l'emploi assigné dans le nouveau grade par l'agent

SOIT : promotion de l'agent suivant les critères suivants (liste non exhaustive) :

- Effort de formation
- Démarche concours et/ou examen professionnel
- Adéquation grade/fonction
- Projet de mobilités internes
- Autres (à préciser)

.....

Présentation du dossier pour inscription sur liste d'aptitude suite à promotion interne :

SOIT : dépôt du dossier de tous les agents remplissant les conditions statutaires d'accès au cadre d'emplois supérieur, sans déterminer de critères, sous réserve de :

- L'avis favorable du supérieur hiérarchique et de l'autorité territoriale,
- L'existence de poste vacant,
- L'acceptation de l'emploi assigné dans le nouveau grade par l'agent

SOIT : dépôt du dossier suivant les critères suivants :

- Effort de formation
- Démarche concours et/ou examen professionnel
- Adéquation grade/fonction
- Projet de mobilités internes
- Autres (à préciser)

.....

Fait à, le

Cachet et signature de l'Autorité Territoriale

AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES AGENTS :

- FAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- FAVORABLE A LA MAJORITÉ
- DÉFAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- DÉFAVORABLE A LA MAJORITÉ

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ELUS :

- FAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- FAVORABLE A LA MAJORITÉ
- DÉFAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- DÉFAVORABLE A LA MAJORITÉ

COMMENTAIRES / OBSERVATIONS DES REPRESENTANTS :

Fait à YZEURE, le

Le Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

Le Président,